



Notre libre choix thérapeutique mis en boîte ! Les naturopathes saisissent le Conseil d'État...

L'Union des Naturopathes de Belgique (UNB) a déposé une plainte ce 22 janvier contre l'État belge devant le Conseil d'État : un recours en annulation de la décision de refus de la Ministre De Block d'agréer cette union professionnelle reconnue comme "Organisation professionnelle" de la naturopathie.

La loi Colla

Adoptée par le Parlement en 1999 dans le but d'encadrer quatre « pratiques non conventionnelles » que sont l'homéopathie, la chiropraxie, l'acupuncture et l'ostéopathie et de procéder à l'enregistrement des praticiens de ces différentes pratiques, la loi Colla porte sur la reconnaissance des organisations professionnelles de praticiens d'une pratique non conventionnelle ou d'une pratique susceptible d'être qualifiée de non conventionnelle.

Voilà pour être précis ! Mais force est de constater que 17 ans plus tard, son exécution est restée très partielle. L'UNB est donc tout en droit de demander la reconnaissance de la naturopathie, notre médecine traditionnelle européenne, et de pouvoir ainsi bénéficier de la loi Colla. L'OMS (Organisation mondiale de la Santé) la définit d'ailleurs comme "médecine traditionnelle et complémentaire"¹ et recommande son intégration dans les systèmes de soins de santé², comme c'est déjà le cas en Allemagne, au Portugal, aux Pays-Bas, aux États-Unis et au Canada, notamment.

Pas très « Open », Maggie

La démarche de reconnaissance de la naturopathie est menée avec force par la présidente de l'UNB, Fatiha Lavand'homme-Aït-Saïd.

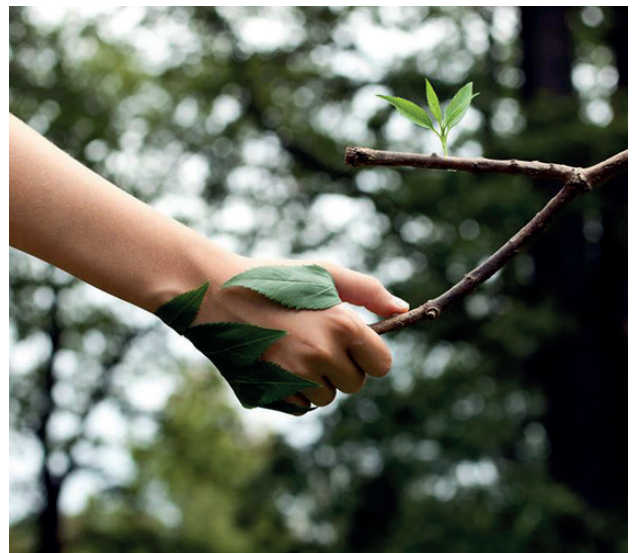
Des démarches entamées pendant la précédente législature. L'ancienne Ministre de la Santé, Laurette Onkelinx, avait alors confirmé que le dossier déposé était « administrativement complet » mais avait cependant demandé un document supplémentaire (non mentionné dans les textes de loi à la date du dépôt du dossier), à savoir

« La maladie au médecin, la santé au naturopathe ! »

« La liste détaillée des actes posés par les naturopathes ». Ce qui fut fait et adressé à l'actuelle Ministre Maggie De Block qui s'est empressée de refuser tout bonnement et simplement la demande de reconnaissance des naturopathes. Quinze années de travail balayées sans aucune concertation, arguant que la loi Colla devait faire l'objet « d'une révision complète » et qu'il faudrait patienter !

Le patient en assez de patienter !

Cette reconnaissance permettrait pourtant aux patients d'avoir une garantie quant au sérieux des naturopathes consultés ainsi dotés d'une formation de qualité selon le référentiel de l'OMS³. En outre, elle permettrait à la Sécurité sociale de faire de belles économies en matière



■ La nature est mon docteur

de remboursement des soins de santé. En effet, la naturopathie est une pratique visant à soutenir les facultés d'auto-guérison de l'organisme par des moyens exclusivement naturels. Mais la naturopathie constitue, avant tout, un système complet d'écologie de la santé visant à l'art de vivre sainement, à l'éducation à la santé, à la prévention active⁴, à rendre le patient autonome dans la gestion de sa santé, une approche quasi-inexistante actuellement dans le système de soins de santé officiel en Belgique. La prévention pour éviter des médicaments inutiles ! Faut-il encore rappeler la progression des maladies chroniques dont la prise en charge relève bien plus de la naturopathie que de la médecine conventionnelle ?

Fanny Antoine

1. Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle : 2002-2005 <http://apps.who.int/medicinedocs/pdf/s2298f/s2298f.pdf>

2. Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2014-2023 <http://apps.who.int/iris/bitstre>

3. Benchmarks for training in Naturopathy, 2010- <http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s17553en/s17553en.pdf>

4. À ne pas confondre avec la prévention passive axée sur le dépistage et la vaccination.

Infos : www.unb.be



Comment soutenir notre action (pétition et don) ?
Plus d'infos : www.unb.be